

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 8 juillet 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Flavie tenue le lundi 8 juillet 2019, à 20 h, au Centre municipal Léon-Gaudreault.

SONT PRÉSENT(E)S madame la conseillère Agathe Lévesque et messieurs les conseillers Robin Boucher, Michel Hudon tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante Lynn Robitaille.

SONT ABSENT(E) mesdames les conseillères Louise Dubé, Rose-Marie Gallagher et monsieur le maire Jean-François Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Francine Roy.

Nous notons que madame la conseillère Agathe Lévesque a déclaré des intérêts pécuniaires au point 20 et s'est retirée des délibérations conformément aux exigences de l'article 361 de la (LERM).

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse suppléante Lynn Robitaille ouvre la séance à 20 h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-07-207 Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points 24 à 27.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

2019-07-208 Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 tel que rédigé.

3.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2019

2019-07-209 Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2019 tel que rédigé

4. APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER NUMÉRO 2019-07

2019-07-210 Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'approuver le bordereau des comptes à payer numéro 2019-07 tel que présenté au montant de 382 258,03 \$.

Je, soussignée, Francine Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées au bordereau numéro 2019-07.

FRANCINE ROY
Directrice générale / sec.-trésorière

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 8 juillet 2019

6. RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE plusieurs partis politiques se sont engagés à mettre en place une réforme du scrutin en fonction d'une forme de proportionnelle;

CONSIDÉRANT QU'une telle modification est susceptible d'avoir plusieurs effets importants tels qu'une diminution de la représentativité des régions, une diminution des liens entre un député et sa circonscription, et ce, malgré une augmentation de la diversité des opinions exprimées à l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT QU'une telle réforme ne devrait pas avoir lieu sans que toutes les conséquences possibles aient été analysées et expliquées à la population;

2019-07-211

Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Flavie demande aux partis politiques de s'engager à :

PROCÉDER à un examen approfondi et public des conséquences de toute réforme du mode de scrutin;

MAINTENIR, dans toute réforme du mode de scrutin, le poids politique des régions du Québec;

NE PAS PROCÉDER à une modification du mode de scrutin sans que celle-ci soit approuvée par une consultation populaire (référendum).

7. PAIEMENT À LA SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.

2019-07-212

Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'autoriser le paiement à la Société Mutuelle de Prévention pour les services de gestion en santé et sécurité au travail pour la période du 1er juillet au 31 décembre au montant de 1 008,95 \$, taxes incluses.

8. CONFIGURATION DES INTERVENTIONS ET DES NATURES DU MODULE QUALITÉ DES SERVICES

2019-07-213

Il est proposé monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'accepter la proposition de PG pour configurer les interventions et les natures du Module Qualité des services sur chacun des profils des participants à la formation de juin dernier pour la somme de 300 \$ par municipalité.

9. REMBOURSEMENT À LA BANQUE NATIONALE – CAPITAL ET INTÉRÊTS

CONSIDÉRANT QUE le refinancement de l'emprunt pour le règlement numéro 2011-02 a été accordé à la Banque Royale;

2019-07-214

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement de fermer le prêt à la Banque Nationale et de verser à cette fin 264 500 \$ en capital et 3 549,60 \$ en intérêt.

10. MINISTÈRE DES TRANSPORT

10.1 DÉPÔT D'UNE PÉTITION

Madame Francine Roy dépose une pétition signée par 163 personnes demandant au ministère des Transports du Québec la réduction de la vitesse à 80km/h sur la route 132.

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 8 juillet 2019

10.2 RÉDUCTION DE LA VITESSE SUR LA ROUTE 132 À 80 KM/H

CONSIDÉRANT la pétition déposée au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil désire appuyer ses citoyens;

2019-07-215

Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement de demander au ministère des Transports du Québec de diminuer la vitesse à 80 km/h et/ou mettre des incitatifs pour parvenir à cette fin.

10.3 CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR SUR L'ACCOTEMENT SUD DE LA ROUTE 132 EST

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal désirent assurer la sécurité des résidents du secteur Est du village;

CONSIDÉRANT QUE les enfants de ce secteur désirant se rendre d'une rue à l'autre et/ou à la municipalité doivent traverser la route 132 pour circuler en toute sécurité sur le trottoir existant sur l'accotement nord de la route 132;

CONSIDÉRANT l'ouverture prochaine d'une nouvelle rue dans ce secteur et l'implantation d'un nouveau parc;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'intention de construire un trottoir sur l'accotement sud de la route 132;

2019-07-216

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement de demander au ministère des Transports du Québec l'autorisation d'utiliser l'accotement sud de la route 132 à cette fin.

11. PAIEMENT DES FACTURES POUR LES TRAVAUX DU NOUVEAU DÉVELOPPEMENT

11.1 BANVILLE & COULOMBE INC.

CONSIDÉRANT la demande de paiement de Banville & Coulombe pour les travaux de raccordement des infrastructures souterraines du nouveau développement à la route 132;

CONSIDÉRANT la recommandation du service de génie de la MRC de La Mitis;

2019-07-217

Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement d'autoriser la municipalité de Sainte-Flavie à payer la demande de paiement numéro un moins la retenue de 5 % soit la somme de 99 345,09 \$, incluant les taxes.

11.2 LES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS LTÉE

2019-07-218

Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'autoriser le paiement des factures à Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée pour la location de machinerie du 17 juin au 28 juin au montant de 23 595,79 \$, incluant les taxes.

11.3 EMCO CORPORATION

2019-07-219

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement de payer la facture d'Emco Corporation pour l'achat de pièces d'aqueduc et d'égout pour les infrastructures souterraines du nouveau développement au montant de 49 614,83 \$, incluant les taxes.

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 8 juillet 2019

11.4 BÉTON PROVINCIAL

2019-07-220 Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le paiement des factures de Béton Provincial pour l'achat de pièces pour les infrastructures souterraines du nouveau développement au montant de 23 402,89 \$, incluant les taxes.

12. **AUTORISATION DE SIGNATURES DE LA CONVENTION RÉSEAUX DE DISTRIBUTION AÉRIENS POUR LE NOUVEAU DÉVELOPPEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Flavie a fait une demande de prolongement de réseau aérien à Hydro-Québec pour le nouveau développement (rue Desrosiers);

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec demande à la Municipalité de Sainte-Flavie de signer une convention réseaux de distribution aériens;

2019-07-221 Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement que le conseil autorise monsieur le maire, Jean-François Fortin et madame la directrice générale, Francine Roy, à signer la convention réseaux de distribution aériens.

13. **ACQUISITION DE SERVITUDES AU BÉNÉFICE D'HYDRO-QUÉBEC**

13.1 MANDAT À CLAUDE VÉZINA, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

2019-07-222 Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Flavie mandate l'arpenteur-géomètre, monsieur Claude Vézina, à procéder à une description technique de la servitude accordée à Telus et et Hydro Québec par la municipalité sur une parcelle de terrain ayant comme numéro de lot : 5 894 886

13.2 MANDAT À LES NOTAIRES MICHAUD CHARBONNEAU HEPPELL INC.

2019-07-223 Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Flavie mandate Les Notaires Michaud Charbonneau Heppell inc. à procéder à l'enregistrement de servitudes accordées par la municipalité à Telus et Hydro- Québec sur une parcelle de terrain ayant comme numéro de lot : 5 894 886.

14. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Flavie a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Flavie et de Métis-sur-Mer désirent présenter un projet visant la mise en commun de l'acquisition et la gestion d'une remorque chauffante dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

2019-07-224 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Sainte-Flavie s'engage à participer au projet visant la mise en commun de l'acquisition et la gestion d'une remorque chauffante et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 8 juillet 2019

- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- Le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière

15. FACTURE DES ARCHITECTES GOULET ET LABEL

2019-07-225

Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'autoriser le paiement des honoraires de Les Architectes Goulet et Label (2012) inc. pour l'étude de relocalisation du garage municipal au montant de 3 200 \$, plus taxes.

16. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-03 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 315 000 \$ POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU SECTEUR DE L'INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Flavie désire prolonger le réseau d'aqueduc du secteur de l'Institut Maurice-Lamontagne ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 27 juin 2019;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du conseil tenue le 27 juin 2019;

2019-07-226

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement que le conseil adopte le présent règlement et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à prolonger le réseau d'aqueduc du secteur de l'Institut Maurice-Lamontagne, tel qu'il appert à l'estimation préliminaire de l'ingénieur de Vallerex. Le tout tel que spécifié à l'annexe « A » joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 315 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 315 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « B » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles desservis dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 5

Le conseil est autorisé à affecter à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

JEAN-FRANÇOIS FORTIN
Maire

FRANCINE ROY
Directrice générale / secr.-trésorière

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 8 juillet 2019

17. PAIEMENT DES HONORAIRES DE VALLEREX INC. POUR LE PROJET DE PROLONGEMENT DU RESEAU D'AQUEDUC DU SECTEUR LE L'IML

CONSIDÉRANT le mandat accordé à Vallerex inc. pour la préparation des plans et devis ainsi que de l'estimation préliminaire pour le projet de prolongement du réseau d'aqueduc du secteur de l'IML;

2019-07-227 Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'autoriser le paiement des honoraires Vallerex inc. au coût de 3420 \$, plus taxes.

18. FACTURE DES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS LTEE POUR L'ENTRÉE DE SERVICES DU 145, ROUTE DE LA MER

2019-07-228 Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée pour l'entrée de services effectuée au 145, route de la Mer au montant de 3 571,36 \$, taxes incluses.

19. ACHAT D'UN TREUIL CHEZ SÉCURITÉ MÉDIC ENR.

2019-07-229 Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un treuil Miller chez Sécurité Médic enr. Pour la somme de 1 574,16 \$, taxes incluses.

20. FACTURES POUR LE PROJET D'ENSABLEMENT DU 690 ROUTE DE LA MER

2019-07-230 Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'autoriser le paiement :

- des honoraires de monsieur Roch Guevremont pour la somme de 80 \$, plus taxes;
- d'une partie du coût des matériaux et de leur mise en place nécessaire pour assurer l'arrimage entre les deux méthodes de protection utilisées soit 845 \$ représentant 50 % de la facture de Dany Desrosiers inc à monsieur Gaétan Dubé.

21. FACTURE D'INSIGHT CANADA INC.

2019-07-231 Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture d'Insight Canada inc. pour le matériel servant au déploiement du WIFI à l'extérieur du centre municipal pour la somme de 883,30 \$, taxes incluses.

22. PAIEMENT DES FACTURES DU PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU BÂTIMENT SANITAIRE

22.1 GIDES APRIL INC.

CONSIDÉRANT la présentation de la demande de paiement numéro 2 de Gides April inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Jean-Eudes Saint-Amand, architecte ;

2019-07-232 Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement d'autoriser de verser à Gides April inc. la somme de 46 632,10 \$, plus taxes.

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 8 juillet 2019

22.2 PRODJECT

2019-07-233 Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'autoriser le paiement des honoraires de surveillance de bureau de Prodject dans le cadre du projet de construction du nouveau bâtiment sanitaire de la Place Flavie-Drapeau au montant de 3 500 \$, plus taxes.

22.3 CLAUDE VÉZINA ARPENTEUR GÉOMÈTRE

2019-07-234 Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'autoriser le paiement à Claude Vézina, arpenteur-géomètre pour le certificat d'implantation du nouveau bâtiment sanitaire de la Place Flavie-Drapeau au montant de 875 \$, plus taxes.

23. COTISATIONS

23.1 ECO Mitis

2019-07-235 Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement d'adhérer à ECO Mitis comme membre régulier pour la somme de 50 \$.

23.2 CARREFOUR ACTION FAMILLE

2019-07-236 Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement de renouveler la cotisation de la Municipalité au Carrefour Action Famille au montant de 77 \$, plus taxes.

24. AUTORISATION D'ABSENCE DE MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE DUBÉ

CONSIDÉRANT QUE madame la conseillère Louise Dubé s'est absentée du conseil pour des raisons de maladie et ce, depuis le début du mois de mai;

CONSIDÉRANT QUE si un membre du conseil n'assiste pas aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs, son mandat prend fin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut décider que l'absence du membre aux séances n'entraîne pas la fin de son mandat si elle est due à un motif sérieux et hors de son contrôle et si cette absence ne cause aucun préjudice aux citoyens de la municipalité;

2019-07-237 Il est résolu unanimement que les membres du conseil jugent que l'absence de madame Dubé est due pour des raisons médicales hors de son contrôle et accepte son absence du conseil pour une période excédentaire à 90 jours

25. CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR UN CAMION

CONSIDÉRANT l'appel d'offre sur invitation 19-0239 du Centre de services partagés pour un camion de déneigement;

2019-07-238 Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement de mandater monsieur le conseiller Robin Boucher et monsieur le contremaître Richard Larrivée à prendre les renseignements supplémentaires relativement audit camion et de participer, s'il y a lieu, à cette appel d'offres.

26. ENSEIGNE NUMÉRIQUE DE LIBERTEVISION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Flavie désire acquérir un enseigne numérique;

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 8 juillet 2019

CONSIDÉRANT les deux propositions de Libertevision;

2019-07-239 Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'accepter la proposition B de Libertevision pour un enseigne numérique de 4,2 pieds par 7,4 pieds pour la somme de 53 988.81 \$.

27. ENTRE METS ET MOTS

2019-07-240 Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un paire de billets pour le souper bénéfice du Carrefour de la littérature, des arts et de la culture (CLAC), Entre mets et mots, qui aura lieu le 27 septembre prochain au coût de 100 \$ du billet.

28. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

29. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2019-07-241 Il est proposé par madame Agathe Lévesque de lever la séance à 20h42.

Je, soussignée, Lynn Robitaille, mairesse suppléante, certifie conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, je donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 2019-07-207 à 2019-07-241 consignées au présent procès-verbal.

LYNN ROBITAILLE
Mairesse suppléante

FRANCINE ROY
Directrice générale / secr.-trésorière